

**Groupe de subdivisions
de la Gironde**

Affaire suivie par E. BANDIERA
Téléphone : 05 56 00 04.74

Bordeaux, le 17 octobre 2006

Référence : EB/GS33/EI/06/1048

S.A.R.L. LABADIE

Chemin de Lissandre
33150 CENON

**Rapport de présentation au
Conseil Départemental de l'Environnement et des
Risques Sanitaires et Technologiques**

Objet : Demande d'agrément pour l'exploitation d'une installation de dépollution et de démontage de VHU

Réf : - Transmission Préfectorale du 13 juillet 2006.

- Envois complémentaires des 18 septembre et 05 octobre 2006.

Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage de véhicules hors d'usage (VHU), Monsieur LABADIE Jean Claude en qualité de gérant de la S.A.R.L. LABADIE, a déposé pour l'établissement qu'il exploite chemin de Lissandre à CENON, une demande d'agrément afin d'exercer ses activités de dépollution et de démontage de VHU.

Après fourniture des compléments mentionnés en 2^{ème} référence, le dossier transmis comporte l'ensemble des documents prévus par l'arrêté ministériel susvisé et notamment un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis de :

- l'article 2 de cet arrêté ministériel,
- l'arrêté préfectoral n° 13 323 du 30 juin 1983 autorisant l'exploitation du site.

Ce contrôle, réalisé le 22 juin 2006 par la société SGS-ICS, accréditée à cet effet, a abouti à la délivrance d'une attestation de conformité des installations aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel susvisé et de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Nous proposons donc, au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, d'émettre un **avis favorable** à la demande d'agrément déposée par la S.A.R.L. LABADIE, sous réserve du projet d'arrêté et des prescriptions techniques ci-joints.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire, dont les observations ont été prises en compte dans l'élaboration de ces prescriptions.

L'inspecteur des installations classées,

Emmanuel BANDIERA

P.J. : Projet de prescriptions

Copie : Division EISS